

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PREMIERES-VOIES DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-211 du 11 Juillet 1994

Chargeant Monsieur Théodore HOLO,  
Ministre Chargé des Relations avec  
le Parlement, Porte-Parole du Gouver-  
nement de l'intérim de Monsieur  
Rigobert LADIKPO, Ministre de l'Indus-  
trie et des Petites et Moyennes Entre-  
prises pour compter du 29 Juin 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 94-135 du 6 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 29 Juin 1994, Monsieur Théodore HOLO, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-Parole du Gouvernement est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises pendant l'absence de Monsieur Rigobert LADIKPO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 Juillet 1994

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement  
et par délégation le Ministre d'Etat  
à la Présidence de la République,  
chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale et de la Défense  
Nationale,

  
Désiré VIEYRA.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR DN 4 SGG 4 MRP-MEPME 4 AUTRES  
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-